

AVOIR LES BONS RÉFLEXES



*Ville propre,
on a tous à y gagner*





Avec mon chien.....	4
Avec mon mégot.....	6
Avec mes encombrants.....	7
Avec mes déchets.....	8
Ensemble, prenons soin de notre ville.....	10

Le mot



Roquebrune Cap-Martin bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel. Le préserver est une responsabilité que nous partageons.

Chaque jour, près de 40 agents municipaux interviennent pour entretenir nos rues, nos plages, nos parcs et nos espaces publics. Mais la propreté de notre ville repose aussi sur des gestes simples du quotidien.

Ce guide a été conçu pour vous apporter des réponses concrètes : où promener son chien, comment se débarrasser d'un encombrant, où déposer ses déchets, quels équipements sont à votre disposition...

Parce que préserver notre cadre de vie profite à chacun.



©alainduprat

Patrick CESARI,

*Maire de Roquebrune Cap-Martin
Vice-Président du Département
des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Riviera
Française*



Dominique NICOLAÏ,

*1^{er} Adjoint
Vice-président du CCAS
Conseiller communautaire*



Avec mon chien

BESOIN DE SORTIR VOTRE CHIEN ?

Pour se dégourdir les pattes en toute tranquillité, 3 parcs canins en accès libre sont à votre disposition :

- 350 m² - avenue de la Paix / avenue de la Plage
- 600 m² - parc du Cap-Martin, avenue Virginie Hériot
- 120 m² - square du 8-Mai.

VOTRE CHIEN AIME AUSSI LA PLAGE ?

Deux secteurs accueillent les chiens : près des Bains du Cap et sur la plage du Rôcher.

Pensez simplement à respecter la signalétique et les conditions d'accès indiquées sur place.

BESOIN D'UN SAC ?

Des sacs sont mis gratuitement à disposition à la Mairie, à la Poste de Saint-Roman, au bâtiment des Genêts, à l'Office d'Animation Touristique et dans 2 distributeurs automatiques au Village.

LES BONS GESTES

- Je ramasse systématiquement les déjections de mon chien.
- J'utilise les sacs canins mis à disposition.
- Je dépose les sacs dans une corbeille.
- Je tiens mon chien en laisse lorsque cela est obligatoire.
- Je respecte les autres usagers ainsi que les espaces naturels.



Réglementation

Le non-ramassage des déjections canines constitue une infraction.

**Amende forfaitaire :
135 €.**







Avec mon mégot

OÙ JETER VOTRE MÉGOT ?

La Ville a installé une dizaine de cendriers-sondages dans les secteurs fréquentés. Utilisez-les dès que possible. Des poubelles sont également à votre disposition.



Réglementation

Le jet de mégot sur la voie publique est interdit.

**En cas d'infraction :
135 €.**

LES BONS GESTES

- J'éteins complètement mon mégot.
- Je le dépose dans un cendrier ou une poubelle.
- Je ne le jette jamais au sol, dans un caniveau ou sur la plage.



PAS DE CENDRIER À PROXIMITÉ ?

Éteignez complètement le mégot, conservez-le dans un cendrier de poche ou un récipient fermé, puis jetez-le dans une poubelle.



500 L

1 mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.



12 ANS

Jusqu'à 12 ans pour se dégrader. Jeté sur la chaussée ou dans un caniveau, un mégot peut être entraîné par les eaux pluviales et rejoindre le littoral puis la Méditerranée.

Avec mes encombrants

1

UN MEUBLE OU UN OBJET VOLUMINEUX À JETER ?

Avant de le sortir, prenez rendez-vous avec Allô Encombrants. Le service assure gratuitement la collecte devant votre domicile, sur rendez-vous, jusqu'à 1 m³ pour les objets pouvant être soulevés par deux personnes (hors vitre et miroir).

☎ 0 800 080 350

Appel et service gratuits

🕒 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

👉 Rendez-vous également en ligne sur riviera-francaise.fr

2

UN GROS APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER À EVACUER ?

Réfrigérateur, lave-linge, four...

Jedonnemonelectromenager.fr propose une collecte gratuite à domicile, sur rendez-vous.

👉 Service accessible uniquement en ligne.

3

VOTRE OBJET PEUT ENCORE SERVIR ?

Ne le jetez pas, donnez-le !

Les donneries, installées dans les déchèteries communautaires, permettent de déposer mais aussi de récupérer gratuitement des objets encore en bon état : meubles, jouets, outils, appareils électroménagers...

4

BESOIN DE LA DÉCHÈTERIE ?

1050 promenade de la 1^{re} DFL

☎ 04 93 28 98 67

🕒 Lun-sam : 8h30-12h30 / 14h-18h

Jusqu'à 19h du 15 juin au 15 sept

Réglementation

Tout dépôt sauvage est passible d'une **amende forfaitaire de 135 €**. Lorsqu'un véhicule est utilisé, la sanction peut atteindre **1500 €**, avec confiscation possible du véhicule.



Avec mes déchets

QUELS JOURS SORTIR VOTRE BAC ?

La Communauté de la Riviera française (CARF) organise la collecte. Présentez votre bac à partir de 18h et rentrez-le après le passage. Les jours dépendent de votre adresse. Les tournées sont assurées toute l'année, y compris les jours fériés.

OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS À TRIER ?

Verre, emballages, papiers... Déposez vos déchets recyclables dans les colonnes de tri les plus proches de chez vous. Aucun sac ou déchet ne doit être déposé au pied des colonnes.

ENVIE DE COMPOSTER ?

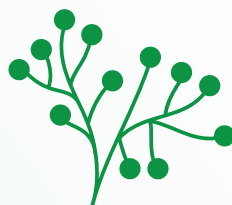
La CARF déploie des sites de compostage partagé dans les parcs et jardins publics. Elle aide également les particuliers et les copropriétés pour l'achat de composteurs et de broyeur. www.riviera-francaise.fr

LES BONS GESTES

- Je respecte les jours et horaires de présentation des bacs.
- Je trie chaque déchet dans le bon conteneur.
- Je laisse les abords des points de collecte propres.

Réglementation

En cas de non-respect
des modalités
de collecte :
**amende forfaitaire
de 68 €.**



TOUTES LES INFOS EN UN CLIC

Jours de collecte, colonnes de tri, compostage...
Sur l'application " MesDéchets-CARF " ou en contactant le service
prévention et gestion des déchets
04 92 41 80 30 - collectes@carf.fr





Ensemble, prenons soin de notre ville



PRÈS DE 40 AGENTS MOBILISÉS CHAQUE JOUR

Préserver la qualité du cadre de vie de Roquebrune Cap-Martin est une mission quotidienne.

Tout au long de l'année, près de 40 agents municipaux sont mobilisés sur le terrain pour entretenir les rues, les plages, les parcs et jardins, les sentiers et l'ensemble des espaces publics.

Balayage et nettoyage des rues, entretien des plages et des espaces verts, interventions sur les promenades et les sentiers : chaque jour, les équipes municipales agissent pour maintenir une ville propre et agréable à vivre.

Mais leur action ne peut être pleinement efficace que si elle s'accompagne des bons gestes de chacun.

Une déjection canine non ramassée, un mégot jeté au sol ou un encombrant déposé en dehors des modalités prévues peuvent dégrader un espace quelques instants seulement après le passage des agents.

C'est pourquoi la Ville agit à la fois sur l'entretien des espaces publics, la mise à disposition de solutions pratiques et la sensibilisation aux bons réflexes.

Chaque jour, les équipes municipales prennent soin de Roquebrune Cap-Martin.

On compte sur vous aussi !

Ville propre, on a tous à y gagner.







CONTACTS UTILES

- Allô Encombrants
☎ 0 800 080 350
- Déchèterie RCM
☎ 04 93 28 98 67
- Service prévention et gestion
des déchets Communauté de la
Riviera française (CARF)
☎ 04 92 41 80 30
- Police municipale
☎ 04 92 10 47 55
- Patrouille Police municipale
☎ 07 72 11 98 02
- Ville de Roquebrune Cap-Martin
☎ 04 92 10 48 48

CHAQUE GESTE COMPTE

*Ville propre,
on a tous à y gagner*